2017_12_20_CNAS_plenier_budgetaire_CR 3
2017_12_20_CNAS_plenier_budgetaire_DL 7
2017_11_24_CNAS_GT_Protection_Sociale_Complementaire_CR 9
2017_10_04_CNAS_GT_enquete_sur_AS_dans_MEF_CR 11
2017_05_31_CNAS_GT_OM_CR_agents_couteraient-ils_trop_cher 15
2017_04_26_CNAS_GT_serv_social_CR_enjeu_concernant_tous 17
2017_04_05_CNAS_plenier_DL_bilan_quinquennat 25

CNAS du 20 décembre 2017

Le CNAS « budgétaire » s'est tenu le 20 décembre, présidé par Mme ORANGE-LOUBOUTIN, adjointe au secrétariat général.

Plusieurs points constituaient l'ordre du jour :

- L'approbation des procès verbaux du CNAS des 5 avril et 5 juillet 2017
- L'agenda de concertation 2018
- Le budget de l'action sociale 2018 (pour avis)
- L'évolution des plafonds d'harmonisation tarifaire pour 2018
- Le projet de note d'orientation à l'attention des présidents de CDAS
- Le point d'information sur l'outre-mer
- Les questions diverses

Approbation des PV des 5 avril et 5 juillet 2017

Ces PV n'appelant aucune observation ont été approuvés à l'unanimité

Agenda de concertation

C'est la première fois que les organisations syndicales étaient consultées pour l'élaboration de l'agenda social (planning des réunions, dates et thématiques concernant l'action sociale). Pour **Solidaires Finances,** les sujets retenus doivent tenir compte des remontées des agents. Le questionnaire sur l'action sociale a révélé des difficultés concernant la communication.

- Pour EPAF, la question des tarifs trop élevés, principalement pour les colonies de vacances est clairement identifiée.
- Pour ALPAF, si on note une amélioration dans l'accueil des nouveaux arrivants, il y a encore beaucoup à faire pour leur procurer un logement pérenne.

Mais le sujet qui grince est celui de la restauration des agents avec des fermetures de structures et ce, sans aucun ménagement, sans aucune concertation.

Solidaires Finances a regretté que le groupe de travail du mois de mars 2017 n'ait servi à rien. Elle dénonce l'attitude de la DGFiP pour laquelle tout est prétexte à fermer une cantine notamment le départ d'un agent Berkani. Pour **Solidaires Finances**, il y a visiblement pour la DGFIP une volonté d'avoir recours le plus possible au titre restaurant.

Solidaires Finances rappelle qu'elle privilégie la restauration collective et que le titre restaurant est un palliatif à l'absence de restauration collective. Or, au cas particulier, les locaux sont effectivement prévus pour une restauration, le matériel et les équipements existent mais l'administration préfère fermer la structure considérant le coût de revient trop élevé.

C'est donc un véritable détournement de l'objectif initial du titre restaurant alors que la restauration est un élément incontournable de la qualité de vie au travail.

Unanimement, les fédérations des finances ont exigé, à nouveau, qu'un groupe de travail se tienne rapidement sur la restauration.

La présidente a donc annoncé pour le premier semestre la tenue :

- d'un groupe de travail au 1er trimestre sur les petites structures de restauration ;
- d'un groupe de travail sur le logement, les réservations en régions, les dispositifs d'aides et prêts;
- d'un groupe de travail sur les aides à la parentalité et les aidants.

Un second groupe de travail sur la restauration ainsi qu'un groupe de travail sur EPAF (avec le rendu de l'audit concernant cette association) sont d'ores et déjà prévus pour le second semestre.

S'agissant de l'action sociale en Outre-Mer, un point d'étape sera inscrit à l'ordre du jour du CNAS du mois de juillet. Il n'est pas inutile de rappeler que dans les collectivités d'Outre-Mer, où l'action sociale commence à se mettre en place, les délégué-e-s n'ont été installé-e-s qu'en novembre 2017.

janvier 2018

Budget de l'action sociale 2018

Mme ORANGE-LOUBOUTIN a souligné l'importance de l'action sociale au ministère et précisé que le budget et les emplois de l'action sociale sont préservés pour 2018.

Les subventions aux associations ALPAF, EPAF, AGRAF sont maintenues ainsi qu'aux associations socio-culturelles. Celle d'ALPAF augmente

Elle considère que c'est un effort qui doit être souligné dans un contexte budgétaire particulièrement difficile et contraint. Pour elle, il s'agit d'une reconnaissance des ministres pour une action sociale de qualité et efficace.

Solidaires Finances ne partage pas cet optimisme : en effet, si ce budget permet de reconduire l'existant, il ne permet pas d'envisager des actions nouvelles alors que des besoins nouveaux apparaissent.

En matière de gardes d'enfants par exemple, le nombre de berceaux est notoirement insuffisant. Il ne saurait répondre en particulier aux enjeux de l'égalité professionnelle femmes/hommes que cependant le Ministère.

S'agissant des DOM, **Solidaires Finances** a soulevé les difficultés de restauration en Guyane avec la quasi-impossibilité d'utiliser la carte « appetiz », inadaptée. En conséquence nous revendiquons la mise en place d'une structure de restauration à Cayenne.

Nous avons dénoncé toutes les difficultés rencontrées dans tous les DOM par les structures de restauration collective pour lesquelles il est ressenti une volonté de la DGFIP de vouloir les fermer. Nous revendiquons pour les gestionnaires en métropole comme dans les DOM une formation des acteurs et des décharges de service effectives comme le prévoit la circulaire.

S'agissant de l'immeuble de l'INSEE à METZ, la fédération dénonce l'absence d'une restauration sur place compte tenu du nombre conséquent d'agents (+ 300 agents) dans cette structure. Que les agents aillent se restaurer dans d'autres implantations de la DGFIP et disposent d'un coin repas n'est pas une solution adaptée ni une réponse satisfaisante

Solidaires Finances estime que, pour important qu'il puisse paraître, le budget de la restauration est insuffisant : manque de structures de restauration collective, harmonisation tarifaire non respectée, inégalité de traitement Paris/province, baisse de la qualité des plats, insuffisance des produits locaux et /ou bio, coûts des aliments...

S'agissant des vacances loisirs, **Solidaires Finances** a une nouvelle fois, réclamé la mise en place de colonies de vacances EPAF à la Toussaint. Comme d'habitude, silence radio de la part du secrétariat général sur cette proposition.

Solidaires Finances a également demandé une révision des tarifs de colonies de vacances,. En effet les agents atteignent rapidement le sommet de la grille tarifaire alors qu'ils sont loin d'arriver en haut de l'échelle des rémunérations. Nous avons egalement dénoncé la hausse des tarifs familles en haute saison qui pénalise celles à revenus modestes. Hélàs, Celles-ci n'ont souvent, pas d'autre possibilité que de partir à cette période. Sans augmentation du budget de l'action sociale et de la subvention à EPAF, **c'est mission impossible.**

Enfin, **Solidaires Finances** est intervenue sur le problème de la REUNION où un nouveau site de vacances devrait ouvrir au printemps (site de La Saline).Les tarifs ont été fixés par EPAF sans aucune discussion préalable et sans examen contradictoire des conséquences pour les agents concernés.

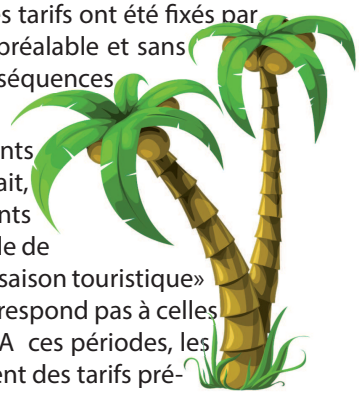

Faute de cet examen, les agents de la RÉUNION paieront, de fait, un tarif plus élevé que les agents métropolitains. Il n'est pas inutile de préciser que la période « haute saison touristique» est longue et de surcroît ne correspond pas à celles des vacances scolaires locales. A ces périodes, les hôtels du secteur privépratiquent des tarifs préférentiels pour les réunionnais en conséquence l'offre EPAF est loin d'être compétitive.

De fait, La Saline, qui avait pour but initial de permettre aux agents locaux de prendre des vacances, se retrouve détournée de son objectif par non prise en compte du contexte économique et social local.

Concernant les colonies de vacances pour les enfants des DOM et COM, les agents sont victimes d'une double pénalisation :

- la sur-rémunération (majoration suite prime de la vie chère) est prise en compte dans les barèmes) ;

- les agents doivent supporter un reste à charge particulièrement élevé sur le transport à destination de la métropole (250 € pour la Réunion) en plus du coût du séjour.

Solidaires Finances dénonce également l'existence d' un catalogue spécial pour les colonies de vacances : différent de celui de la métropole et comprenant moins de séjours. De plus, celui-ci inclut dans la même zone La RÉUNION et MAYOTTE alors que les calendriers scolaires sont différents.

Solidaires Finances revendique pour tous les DOM :

- un catalogue identique à celui de la métropole,

- la prise en compte dans les tarifs de la sur-rémunération,

- la prise en charge par EPAF du reste à charge de transport pour les enfants partant en colonie de vacances,

- qu'il soit tenu compte de la différence des calendriers scolaires entre La REUNION et MAYOTTE.

Solidaires Finances dénonce une attitude discriminante de la part d'EPAF sur ces dossiers. Nous attendons rapidement une réponse à notre courrier adressé à la Secrétaire Générale. À défaut, nous n'hésiterons pas à saisir le défenseur des droits.

Pour toutes ces raisons Solidaires Finances a voté contre ce projet de budget.

Harmonisation tarifaire

Les montants de l'harmonisation tarifaire déterminent le montant du reste à charge de l'agent par repas à partir d'un coût moyen de repas composé d'un plat et de deux périphériques.

Pour les agents dont l'indice ne dépasse pas 477, s'ajoute une subvention interministérielle repas fixée à 1,24 € au 1er janvier 2018.

Pour 2018, le secrétariat général propose de maintenir au niveau de 2017 les tarifs de l'harmonisation tarifaire soit 5,15 € en île de France et 5,65 € hors île de France.

Solidaires Finances s'est montrée satisfaite de la non augmentation proposée par le secrétariat général. Néanmoins, nous constatons que cette harmonisation tarifaire n'est pas appliquée dans de trop nombreux restaurants, en particulier ceux qui pratiquent une ***tarification au plat*** alors que nous exigeons partout une ***tarification au plateau***.

Par ailleurs,nous estimons que les tarifs de l'harmonisation tarifaire sont encore trop élevés malgré l'absence d'augmentation.

C'est pourquoi **Solidaires Finances** a voté contre cette proposition.

Projet de note d'orientation

Contrairement aux années précédentes, le projet de note est présenté au CNAS avec pour objectif de recueillir les remarques des fédérations syndicales. Pour notre part, nous notons favorablement cette « avancée ». Néanmoins, pour **Solidaires Finances** ce projet de note donne assez peu d'orientations.

- Il est, pour nous, nécessaire de mettre en avant tout le soutien que doivent apporter les délégués en matière de restauration.

- Les actions de prévention par la Mutuelle ne sont pas mises en avant et le sujet des autorisations d'absence pour participer à ces actions est occulté alors que les directions concernées se sont engagées à accorder une demi-journée de décharge pour une action de prévention.

S'agissant des actions de prévention de la MGEFI, les représentants de la MGEFI peuvent être invités dansles CDAS afin d'en préciser les objectifs.

- Si les emplois dans le réseau sont maintenus ils ne le sont pas en Guyane. Pour **Solidaires Finances** le secrétariat Général doit rapidement trouver une solution.

Si l'enquête sur l'action sociale a fait ressortir un déficit de communication ur les prestations, en direction des agents, s force nous est de constater que la note n'aborde pas ce sujet. Il convient pour nous d'y remédier.

Solidaires Finances estime que les actions locales réalisées par les CDAS doivent tenir compte du quotient familial.

Solidaires Finances considère que le concours des délégués sur toutes les actions est essentiel, y compris sur le logement, la note devrait le préciser.

Le projet de note devrait être revu en conséquence.

A suivre...

Outre-Mer

Lors du CNAS du 5 avril 2017, le principe d'une extension progressive des prestations ministérielles d'action sociale en faveur des agents des collectivités d'outre-mer a été acquis. Cela concerne la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Wallis et Futuna, St Pierre et Miquelon.

Solidaires Finances avait quitté le groupe de travail y afférent pour dénoncer le refus de l'administration de prendre à sa charge les experts en provenance de ces territoires.

Lors du CNAS du 5 juillet l'extension aux COM des demandes d'aides et prêts par ALPAF (avec neutralisation de la majoration de traitement) et l'accès au CESU 6/12 ans (abattement de 30 % sur le RFR) ont été arrêtés.

Depuis, des délégués d'action sociale ont été recrutés et installés en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie, avec pour objectif premier celui de dresser un état des lieux et de préparer la mise en place d'un comité local d'action sociale.

Solidaires Finances a pris acte de ces évolutions positives. Pour autant, beaucoup de choses restent à faire, y compris dans les départements d'Outre-Mer pour les agents dont l'administration n'a pas voulu prendre en considération les spécificités.

Pour **Solidaires Finances**, les primes de cherté de la vie perçues dans les DOM et COM sont parfaitement justifiées et ne font pas des agents, des privilégiés. Il est grand temps pour les Mefs de se préoccuper de leurs agents Outre Mer dans tous les aspects de l'action sociale. Vivre au soleil ne fait pas tout. Les récents événements en Guyane et dans d'autres DOM en sont l'illustration.

Solidaires Finances ne peut admettre que ne soit pas transposé aux DOM et COM ce qui se pratique en métropole.

Pour la Guyane, il y a une insuffisance criante de logements sur CAYENNE, KOUROU et St LAURENT du MARONI. Des problèmes similaires existent egalement en Martinique. Outre l'absence de délégué en Guyane, la solution alternative d'un assistant de service social mis à 50 % à disposition du ministère n'est pas satisfaisante compte tenu des problèmes sociaux rencontrés.

Solidaires Finances a insisté sur la cherté de la vie, le manque de restaurants administratifs alors que le coût des produits alimentaires est très élevé (Mayotte, Polynésie…). Nous avons dénoncé l'absence de décharges de services pour les agents bénévoles qui gèrent les rares structures qui existent (Réunion, Guadeloupe...). Nous avons aussi insisté sur le fait que la carte APPETIZ (titre restaurant dématérialisé) était inadaptée dans les DOM/COM et ce, d'autant plus, que la valeur faciale fixée comme en métropole ne tient pas compte de la cherté de la vie. De plus peu d'enseignes acceptent cette carte.

A MAYOTTE, l'insécurité grandissante a été évoquée, l'absence de logements ALPAF également. Une reflexion en cours évoque l'hypothèse de résidences sécurisées.

Pour la Réunion, notre expert a demandé qu'une demi-journée soit réservée à la délégation de la Réunion sur le site de la Saline pour y faire l'arbre de Noël. EPAF a refusé prétextant des problèmes de sécurité alors qu'elle s'était engagée sur ce point avant le début des travaux. **Solidaires Finances** suivra ce dossier de près.

Enfin, pour la Polynésie, se pose le problème de l'utilisation des crédits d'action locale avant la mise en place du comité local d'action sociale qui sera effectué après les élections de 2018. Car comment décider de l'utilisation et de la répartition de ce budget en l'absence de toute instance ministérielle ?. La possibilité d'un comité technique paritaire conjoint pourrait être envisagée.

Les questions diverses

▶ Les problèmes de restauration ont été de nouveau évoqués (Clermont-Ferrrand, Thiers, Bourgoin-Jallieu, Bayonne, Argonne , St Hyacinthe, Bayeux, Chateaubriant …). Sur Argonne, **Solidaires Finances** a insisté sur le fait qu'en 2011, il y avait un engagement écrit du secrétaire Général, M. LAMIOT, de faire sur ce site une structure de restauration gérée par l'AGRAF. Aujourd'hui, on constate que la DGFIP fait fi de tous ces engagements, dans le mépris de la parole donnée. Nous reviendrons sur tous ces dossiers lors du groupe de travail sur la restauration au premier trimestre 2018.

▶**Solidaires Finances** a une nouvelle fois demandé que, devant le peu de succès rencontré par le prêt pour les enfants poursuivant leurs études, celui-ci soit remplacé par une aide non remboursable. ALPAF ne pourra accorder l'aide que si elle a l'autorisation du Secrétariat Général qui tarde vraiment à venir !

▶**Solidaires Finances** a également demandé que soit mis en place un prêt pour les agents qui ne sont pas en situation d'endettement mais qui rencontrent des difficultés passagères suite à une dépense imprévue (ex : réparation onéreuse d'un véhicule, frais d'obsèques etc...)

▶**Solidaires Finances** a également évoqué une situation très particulière qui existe néanmoins : celle d'enfants de parents divorcés dont l'un est agent du ministère mais dont la garde est confiée au conjoint qui ne l'est pas. Ces enfants peuvent souffrir d'une situation financière difficile, du fait de la situation du parent auquel ils sont confiés, qui ne peut solliciter une aide car hors ministère. **Solidaires Finances** demande à réfléchir à la mise en place d'un dispositif qui permettrait de rattacher l'aide à la situation des enfants afin qu'ils puissent en bénéficier.

▶**Solidaires Finances** a demandé l'attribution du ticket sport de l'ANCV par les délégations sur un budget spécifique de l'action sociale. Cela permettrait de promouvoir les sports qui aident au bien-être, à la socialisation, à l'échange et la solidarité dans un contexte où la France va accueillir dans quelques années les jeux olympiques. Puisque le ministère se veut exemplaire, il peut aussi l'être dans ce domaine.

▶S'agissant du titre restaurant, le Secrétariat général a indiqué qu'il ne doit pas y avoir de prélèvements pour l'utilisation des jours de congés placés en compte épargne temps (CET) dès lors que ces congés figurant en CET ont déjà été comptabilisés pour l'attribution des titres restaurant. Il convient désormais de modifier la circulaire correspondante.

▶Quant aux frais de déplacement concernant les préparations de CDAS , chacun devra rappeler à la DGFIP que les textes applicables en la matière sont ceux concernant le règlement intérieur des CDAS et non ceux en vigueur à la DGFIP.

▶**Solidaires Finances** a réclamé la nouvelle convention entre les ministères économiques et financiers et le ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) concernant les agents des ex-DRIRE.

▶Enfin, en réponse à la question posée, le Secrétariat Général a indiqué que toute personne du MEF extérieure à un département pouvait être désignée comme expert dans un CDAS.

Solidaires Finances veillera à obtenir toutes les réponses aux questions posées.

Les représentants
Solidaires Finances à ce CNAS

Benoîte MAHIEU
Annie DAFIT
Roland GIRERD
Patricia BERNAUD
Jean-Etienne CORALLINI
Eliane LECONTE
Patrick DUHEM

Les experts

Tania TUMAHAI (Polynésie)
Alain PLANTIER (Martinique)
Eric METRO (Réunion)

Solidaires Finances, BOITE 29 - 80 Rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16 -
www.solidairesfinances.fr - solidairesfinances@solidairesfinances.fr

CNAS
20 décembre 2017

Déclaration liminaire

Après plus de 6 mois d'une nouvelle présidence inscrite sous l'ère MACRON, un président qui souhaite changer le pays, il faut bien se rendre à l 'évidence : les fonctionnaires ont été maltraités lors de la précédente mandature, ils seront laminés par celle qui s'est engagée. C'est malheureusement un choix politique fort qui n'épargnera pas nos ministères économiques et financiers (MEF) et toutes leurs directions.

En matière d'évolution des effectifs, les choix du Président de la République sont clairs. Ce seront plus de 20 000 suppressions d'emplois aux MEF durant le quinquennat ! Alors, ajoutées aux 35 000 suppressions déjà subies depuis 15 ans, nous avons là le plus grand plan de licenciement que la France ait connu depuis 15 ans.

Pour ce faire, tous les moyens seront mis en œuvre pour faire de nos directions et de la DGFIP en particulier des plate-formes de données dans un État plate-forme : traitement de données, numérisation, bases nationales interconnectées, périmètre de missions revisité, éclatement des structures, dynamitage des repères et des agents...nous risquons d'être confrontés à des directions Ubérisées avec des agents également Ubérisés qui devront être adaptables et malléables.

L'avenir immédiat est effrayant, angoissant, déstabilisant et, dans ces conditions, l'Action Sociale devient un refuge nécessaire.

Le budget de l'action sociale pour 2018, de 134,5 M€, certes en augmentation de plus de 4M€ par rapport à 2017... mais en retrait par rapport à 2015, ne nous rassure pas dans la mesure où il n'est pas sanctuarisé. Nous l'avons vu ces dernières années. Malheureusement ce budget ne permettra aucune action nouvelle.

S'agissant de la restauration, dont les dépenses représentent près de 47 % du budget, Solidaires Finances a de fortes inquiétudes quant à la pérennité des structures de restauration.

Le groupe de travail spécifique restauration du 1er mars 2017 a permis d'élaborer des stratégies pour les structures de restauration collective dans un dialogue social constructif impliquant membres du CNAS, Secrétariat Général, DGFIP.

Si on a pu ressentir une volonté de dialogue de la part du Secrétariat Général dans les instances nationales, la réalité sur le terrain quand on est confronté à la DGFIP localement est toute autre, celle-ci faisant fi de toutes les recommandations.

../...

21 décembre 2017

Solidaires Finances a les plus grandes inquiétudes quant au devenir des structures de restauration dès lors que celles-ci sont face à un problème de personnel, départ d'un « Berkani », mise en liquidation judiciaire d 'un prestataire etc.

La DGFIP s'oriente vers une fermeture systématique de ces structures au mépris de l'intérêt des agents dans un manque total du respect de leurs conditions de vie au travail. Nous reviendrons sur ce sujet dans cette instance avec des exemples concrets.

S'agissant du logement, Solidaires Finances souhaite un rehaussement des barèmes des prêts ainsi que l'augmentation des sommes prêtées afin de mieux répondre aux besoins des agents. Par ailleurs, Solidaires Finances demande une politique plus dynamique de réservation de logements en province et dans les départements et collectivités d'outre-mer.

Enfin, Solidaires Finances exige que le prêt aux études, qui est loin d'avoir le succès escompté par le Secrétariat Général, soit transformé en une aide aux études non remboursable, à l'instar de ce qui se pratique dans d'autres ministères.

S'agissant de l'aide à la parentalité et des places de crèches, Solidaires Finances constate une fois de plus la misère du nombre de berceaux proposés aux agents dont les besoins sont pourtant criants. Solidaires Finances exige une véritable prise en compte de cette problématique essentielle pour l'égalité femmes/hommes, avec des réservations conséquentes de berceaux.

Quant aux vacances-loisirs, Solidaires Finances constate que la subvention à EPAF est en diminution de 1,7M€ par rapport à l'année 2016 alors qu'EPAF dit faire face à des augmentations de tarifs que ce soit pour les achats de prestations pour séjours enfants ou familles, de transport, de denrées alimentaires etc. De plus, EPAF doit aussi assurer l'entretien de ses résidences et la diminution de la subvention compromet la pérennité d'EPAF.

Alors que les salaires des agents stagnent, qu'ils vont subir une hausse de CSG à peine compensée, ainsi que le jour de carence en cas de maladie, que Solidaires Finances réclame une grille tarifaire beaucoup plus favorable, en particulier pour les séjours enfants, EPAF augmente ses tarifs en haute saison, pénalisant ainsi les familles qui n'ont d'autre choix que de prendre leurs vacances à cette période.

Par ailleurs, s'agissant du futur site de la Saline qui devrait ouvrir au printemps 2018, Solidaires Finances s'insurge sur les propositions de tarifs d'EPAF qui sont une véritable provocation doublée d'un total mépris à l'égard des agents résidant à la Réunion.

Alors on s'interroge : ne serait ce pas encore un coup de la bande à Basile ? Dans cette affaire, on a envie de dire : « Faites vos vœux, rien ne va plus ! »

Les experts ultra-marins que nous avons convoqués vous feront part de leurs vœux tant pour les vacances-loisirs que pour les autres domaines de l'action sociale et nous comptons bien que ces vœux ne restent pas lettre morte. Mais le moment venu nous saurons bien vous rappeler leurs exigences pour tous les agents ultra-marins

s Finances, BOITE 29 - 80 Rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16 -
www.solidairesfinances.fr - solidairesfinances@solidairesfinances.fr

GT CNAS du 24 novembre 2017

Protection Sociale Complémentaire

Ce groupe de travail était consacré aux suites du référencement de la MGEFI comme mutuelle unique au ministère des finances, et notamment à la mise en place du comité de suivi du référencement.

En effet, la convention de référencement de la MGEFI a été renouvelée, pour une durée de 7 ans. Rappelons que la part de l'employeur est ici bien moindre que les grandes entreprises du secteur privé….

Si Solidaires Finances s'est félicitée du référencement d'un seul opérateur mutualiste à Bercy, prenant en compte un transfert inter-générationnel et familial, il ne s'agit pas de méconnaître ni les difficultés rencontrés par les agents pour bénéficier de soins de qualités pris en charge par la sécurité sociale et les mutuelles, ni les inquiétudes pour les années à venir, alors que les annonces gouvernementales se multiplient pour « charger la barque » des mutuelles : prise en charge intégrale des soins dentaires et optiques, voire de la (des?) journée de carence…

Nouvelle offre de la MGEFI

19eme mutuelle française sur 450 en terme de personnes protégées, la MGEFI continue de proposer trois formules dans la continuité de celles existant auparavant :

- Maîtri Santé (ex-Prémi-Santé)
- Vita Santé 2
- Multi Santé 2

Chaque adhérent a reçu un courrier individualisé reprenant les nouvelles garanties, et donnant la possibilité de changer de contrat. En l'absence de changement la bascule vers la nouvelle offre équivalente se fera automatiquement au 1er janvier 2018. (plus d'informations sur www.mgefi.fr/offre/je-travaille-deja-dans-la-fonction-publique.html)

Globalement les offres s'améliorent, avec un socle de prestations élargi et amélioré.

Quelques nouveautés ont été mises en place :

- contrat PREMUO couvrant la perte de primes : si la couverture de la perte du de traitement indiciaire net (c'est à dire le TIB ou traitement indiciaire brut mois les charges sociales) est incluse dans les 3 formules, le contrat PREMUO permet désormais de couvrir la perte de prime et ce sans questionnaire de santé, ce qui n'est pas le cas des autres offres sur le marché
- la garantie de prévoyance est incluse quelle que soit la formule choisie (dans les cas d'incapacité de travail, d'invalidité temporaire ou permanente, décès, dépendance ou rente viagère annuelle enfant handicapé) : les adhérents ont 5 ans après leur arrivée à Bercy pour y souscrire sans questionnaire de santé, après cette date le questionnaire est obligatoire.

▶ les changements d'un contrat à l'autre sont désormais annuels, tout changement devra se faire avant le 31/10 pour prendre effet au 1er janvier suivant. Il est à noter que la nouvelle offre prend pleinement effet dès cette date, alors que de nombreuse mutuelles impose un période de « délestage » de 6 mois quand on souscrit à une offre plus protectrice (on paye au tarif supérieur mais sans bénéficier des nouvelles prestations)

▶ il est désormais possible de revenir sur l'offre la moins disante

Le taux dévolution annuel moyen des cotisations pour la période la convention est 2 % pour la garantie santé, contre 5 % auparavant (sauf changement de la réglementation… ce qui limite l'engagement!)

▶les nouveaux adhérents peuvent bénéficier sous condition (agents de moins de 30 ans, de plus de 30 ans si moins de 2 ans d'ancienneté dans la Fonction publique, conjoints ou enfants de moins de 50 ans) de réductions de cotisations pendant 4 ans, et non pas uniquement la première année comme dans de nombreuses mutuelles.

Le comité de suivi

Solidaires Finances revendique un seul comité de suivi, alors que Bercy souhaitait mettre en place un comité retreint (avec uniquement l'Administration) ayant accès à l'ensemble des informations sur le référencement et un comité élargi (avec les fédérations syndicales représentatives) n'ayant que des informations synthétiques, et les missions suivantes :

- éléments de bilan financier de l'organisme de référencement pour la convention ;
- éléments de démographie : nombre d'assurés, répartition, évolution ;
- calcul des transferts de solidarité intergénérationnels et familiaux ;
- évolution éventuelle des offres dans le cadre de l'application de la convention de référencement, y compris les évolutions tarifaires ;
- éléments sur la mise en œuvre des actions de santé publique dans le cadre de la convention de partenariat conclue avec la MGEFI et les mutuelles d'action sociale.

Dans le cadre du comité de suivi, les fédérations représentatives seront aussi compétentes pour proposer des actions de santé publique et de prévention, avec la volonté de Bercy de mettre en place un grande thématique annuelle nationale, ces actions étant actuellement proposées ou pas dans les comités départementaux d'action sociale.

Bercy compte mettre en place ce comité dès début 2018 avec un représentant titulaire par fédération représentative, pour décider d'un règlement intérieur et commencer les travaux avec une deuxième réunion dans l'année. Pour Solidaires Finances, les fédérations doivent bénéficier de toutes les informations afin d'analyser et de faire des propositions en matière de protection sociale complémentaire sur la base d'éléments objectifs et non filtrés par l'Administration.

Solidaires Finances a rappelé sa revendication constante de faire bénéficier à l'ensemble des personnels des autorisations nécessaires pour en bénéficier, et s'est étonnée de ce que le secrétariat général de Bercy les campagnes de préventions en matière de santé quand les ministres se font les apôtres du retour de la journée de carence, mesure contraire à toute logique de prévention.

Solidaires Finances entend bien continuer à faire valoir la voix des agents dans le suivi du référencement de la mutuelle, alors que de nouvelles mesures gouvernementales devraient bientôt déséquilibrer le fragile équilibre des comptes des mutuelles… et se répercuter sur les revenus des agents !

Solidaires Finances rappelle que si le point d'indice est (sur)gelé, les dépenses contraintes des agents augmentent, notamment en matière de santé, besoin fondamental s'il en est !

Pour Solidaires Finances ces attaques contre la santé des agents doivent cesser !

Les représentants Solidaires Finances à ce GT du CNAS

Benoîte MAHIEU
Roland GIRERD
Chantal GSELL
Jean-Etienne CORALLINI
Eliane LECONTE

Pour une info complète sur les différentes prestations, une seule adresse :
www.solidairesfinances.fr/index.php/action-sociale/ministerielle/notre-brochure-action-sociale

GT CNAS du 4 octobre 2017

Compte-rendu

Notre déclaration préalable :

A la lecture des documents communiqués, Solidaires Finances remarque que les agents de catégorie C sont proportionnellement moins bénéficiaires de l'action sociale que les agents de catégories A et B, voire A+, alors que l'action sociale est notamment là pour venir en aide aux plus faibles.

Or l'action sociale doit répondre à des besoins de toute nature. Ceux-ci sont loin d'être satisfaits, particulièrement pour les publics les plus concernés.

Le contexte est très tendu pour les fonctionnaires en général et ceux de Bercy en particulier. Ils subissent le blocage des salaires depuis 2010, le gel du point d'indice pour 2017 et 2018, l'augmentation de la CSG, des pertes de pouvoir d'achat de 18 % en 15 ans auxquels s'ajoutent les suppressions massives d'emploi. Dans cette période d'austérité, Solidaires Finances réaffirme son attachement à une véritable action sociale ministérielle pour tous les agents.

C'est pourquoi, Solidaires Finances profite de cette séance pour aller au delà d'une simple lecture statistique et souhaite avoir communication des premiers éléments concernant le budget 2018 et les orientations retenues par le ministère. De plus, Solidaires Finances vous demande également des précisions sur l'audit conduit à l'EPAF .

L'action sociale est une politique importante au ministère et essentielle pour les agents. Elle permet d'améliorer leurs conditions de vie à toutes les périodes de leur exdistence.

Solidaires Finances continuera de se battre pour que les agents de Bercy puissent bénéficier d'une action sociale ministérielle de qualité répondant à leurs besoins.

En réponse aux interrogations de Solidaires Finances, M. ESTOURNET, Sous-Directeur aux politiques sociales et aux conditions de travail, a refusé d'évoquer le budget de l'action sociale ministérielle, et a renvoyé aux documents budgétaires… Quant à l'audit EPAF, il est encore en cours.

Point sur la situation à Saint Martin et Sazint Barthélémy

Solidaires Finances avait saisi le secrétariat général de Bercy (SG) sur ce point préalablement à ce groupe de travail.

75 agents actifs des ministères économiques et financiers (MEF) et 15 pensionnés ont été affectés par le cyclone IRMA. Aucun agent des MEF ou membre de sa famille n'est décédé ou n'a été blessé. Les personnels ou membres de leurs familles qui le souhaitaient ont été évacués. Malgré des dégâts conséquents, les logements restent néanmoins habitables. Les services d'action sociale du ministère ont tout de suite été mis en alerte. Une conseillère Technique de métropole a été envoyée en appui. Le service social de Guadeloupe et de Martinique s'est mis à la diposition des agents sinistrés, pour en particulier leur délivrer rapidement une aide pécuniaire. Une assistance psychologique est également mise en place.

M. Marc ESTOURNETa souligné la mobilisation exemplaire de tous les agents dans ces circonstances exceptionnellement graves. Il a précisé que la situation est suivie de près par les services d'action sociale du secrétariat général. Un bilan ultérieur sera de ouveau effectué.

Un point également a été fait sur l'action sociale dans les Com, *en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie : lesdeux délégués nécessaires ont été recrutés et sont dans la phase de diagnostic des besoins. Ils bénéficieront très prochainement d'une formation. Il est également prévu d'instaurer deux instances spécialisées dans les deux collectivités concernées.*

Présentation de l'enquête sur l'action sociale au sein des MEF

Cette étude, destinée à faire un état des lieux des pratiques et de l'existant en matière d'action sociale ministérielle, avait 2 grands axes : recenser les dispositifs utilisés par les bénéficiaires, et identifier les motivations de celles et ceux qui n'ont pas recours à tel ou tel dispositif d'action sociale ministérielle.

Réalisée par le SIRCOM, l'étude a été effectuée auprès d'un large échantillon de 15 000 agents. Le taux de réponse de l'ordre de 30 % permet d'avoir une image assez fine du recours à l'action sociale ministérielle. Les données ont été retravaillées afin que les réponses correspondent à la répartition réelle dans les services, et que l'échantillon soit représentatif des populations classées selon les critères suivants :

- agents en service déconcentré et agents en administration centrale (AC), classés en centrale correspondant à une affectation dans un bâtiment du grand Bercy, quel que soit le statut de l'agent ;
- différentes directions des MEF ;
- catégories d'agents : A+, A, B et C

Solidaires Finances a remis en cause la pertinence de la répartition AC et services déconcentrés. En effet, les agents parisiens, en AC ou en service déconcentré, sont confrontés aux même problématiques et bénéficient des mêmes offres (logement, restauration), par contre suivant l'implantation géographique la situation au sein d'une même direction va changer.

La réponse du SIRCOM est simple : ANAIS ne permet pas d'extraire les agents suivant leur localisation, l'item AC permettait alors d'avoir une vue sur les spécificités parisiennes.

Le Secrétariat général a proposé, pour pallier cette carence, de recou**rir aux délégués d'action sociale pour obtenir plus de précisions sur le niveau local à partir des agents eux-même. Réponse de l'administration : trop compliqué !**

LES BÉNÉFICIAIRES

71 % des agents interrogés ont ou ont eu recours aux offres de restauration (cantines, AGRAF ou conventionnées, titres restaurant), 42 % aux offres de logement, respectivement 30 et 25 % aux vacances et colonies EPAF, 14% aux CESU.

Joie des statistiques, la lecture du document donne lieu à de belles lapalissades : ainsi, si on a des enfants à charge, on a plus de chances d'avoir recours aux colonies EPAF qui si on n'en a pas..

La Restauration

71 % des agents déjeunent à la cantine ou bénéficient des titres restaurants.

La restauration est le volet de l'action sociale ministérielle qui obtient le moins fort taux de satisfaction, surtout en administration centrale….

Le fait de ne pas distinguer dans l'enquête, la restauration collective AGRAF du reste, rend difficilement exploitables les résultats. Les restaurants AGRAF des administrations centrales, notamment celles de Bercy, ne sont pas les moins appréciés des restaurants AGRAF de Paris… D'autre part, les restaurants conventionnés sont souvent sensiblement plus chers qu'AGRAF, et donc moins attractifs sur le plan pécuniaire.

Autre écueil de l'enquête, la question sur les raisons du non recours à la cantine ou au titre restaurant. Si majoritairement la réponse la plus fréquente est « j'apporte mon propre repas », on ne sait pas pourquoi les agents apportent leur repas.

Observation notable : plus que le prix, c'est le rapport qualité-prix qui est pointé du doigt par les agents de centrale, en particulier A et A+.

Un prix attractif ne suffit pas, le contenu de l'assiette motive aussi les agents !

Autre écueil, il n'était pas proposé aux agents de se prononcer sur l'impact de la durée de leur pause méridienne sur leur temps de travail et donc sur le fait d'aller ou pas à la cantine . Accueil du public qui s'éternise, dossiers à boucler imposant de manger devant son écran… les conditions de travail ont des conséquences sur les modes d' alimentation !

Pour Solidaires Finances, les griefs sur le prix ou le rapport qualité prix, soulevé par les agents apporte de l'eau au moulin à ses revendicatifs pour le prochain GT restauration, afin d'améliorer la qualité et la proximité de solutions de restauration !

D'autre part, le lien doit être fait avec les CHSCT pour lutter contre les conséquences délétères des conditions de travail sur les habitudes alimentaires des agents, et par conséquent de leur santé...

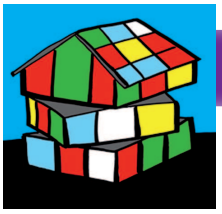

Le Logement

42 % des agents interrogés bénéficient ou ont bénéficié d'une aide au logement (logement, aide à l'installation, prêt d'accession à la propriété, prêts travaux , etc).

La méconnaissance des dispositifs ALPAF (aides, logements…) par un quart des non bénéficiaires a été unanimement regrettée. Pour autant, les agents en formation initiale dans les écoles des MEF ont désormais accès à cette information. **Solidaires Finances** a souligné qu' ALPAF n'était pas toujours intervenu dans les écoles, écoles dans lesquelles tous les agents ne sont pas passés. En outre, dans les accueils des agents nouvellement affectés les délégations d'action sociale sont présentes, mais très souvent ne peuvent pas intervenir, voire ne sont pas conviés par les directions.

Le site ministériel alizée qui regroupe l'information sur l'action sociale et les associations (APAF, EPAF, AGAF) est, de l'aveu même du SG, pas au top en matière d'ergonomie, et pas nécessairement à jour.

Il est à noter qu'ALPAF dispose désormais d'un site actif sur le net, www.alpaf.finances.gouv.fr. Riche en informations de toutes sortes (et même d'une application permettant de calculer les aides auxquelles on peut prétendre), le site dispose d'une liste des logements vacants.

27 % des agents considèrent que les aides et prêts ne sont pas adaptés, 22 % ne remplissent pas les conditions d'accès et 26 % ne connaissent pas les prestations ALPAF.

Autre facteur expliquant le fait que les agents n'aient pas accès aux dispositifs d'aide au logement : les barèmes jugés trop restrictifs.

Parmi les dispositifs auxquels les agents ont recours, c'est sans surprise l'aide à la première installation (API) qui arrive en tête, devant l'aide pour l'accession à la propriété.

Solidaires Finances a souligné qu'en ce qui concerne les aides et prêts, il y a une vraie demande pour que les plafonds soient relevés afin d'élargir le public bénéficiaire. Les modalités doivent être adaptées aux publics des MEF. Ce qui n'est pas le cas actuellement !

Solidaires Finances a également dénoncé le fait que la DGAFP ait récemment remis en cause les aides du ministère des finances, pour niveler par le bas avec comme référence, les aides Fonction Publique, moins intéressantes pour les agents.

NB : ne pas oublier les logements proposés par les sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS). Plus d'info sur le site internet SRIAS de votre région.

Aides à la parentalité

14 % des agents ont bénéficié d'une aide à la parentalité (place en crèche, CESU), proportion qui monte à 43% pour les parents d'enfant de moins de 2 ans. A l'inverse, 76 % des agents qui n'ont jamais bénéficié d'une aide ne sont pas concernés car n'ayant pas d'enfant. Pour les autres, la plupart ne remplissent pas les critères d'accès ou ne connaissent pas les dispositifs.

Il est à noter que la prestation ministérielle CESU 6-12 ans n'est pas bien connue, contrairement au CESU 0/6 ans de la Fonction publique dont les conditions d'accès sont très restrictives.

Le service DRH3 prépare de nouveaux outils de communication pour les délégués et les agents, dont des plaquettes à l'exemple de celle DGAFP, synthétisant tout sur un seul document.

Concernant le CESU 0-6 ans, **Solidaires Finances** a une nouvelle fois déploré que 80 % des agents des MEF en soient exclus, dont les catégoris B. Or le CESU est une véritable aide pour les familles.

Par ailleurs, les agents, qui savent que le ministère ne dispose pas de places en crèche ne font pas de demande, ce qui fait que les besoins en la matière sont sous-évalués.

Vacances- loisirs

30% des agents ont déjà bénéficié de vacances EPAF, avec une répartition assez homogène entre les catégories.

Pour les autres, la première raison invoquée est la volonté de ne pas partir en vacances avec le ministère, devant le coût du séjour trop élevé, puis l'absence d'information et le manque de disponibilités aux dates souhaitées.

Solidaires Finances a fait observer que 20% des agents en services déconcentrés font remarquer un coût trop élevé, en particulier une tarification très haute saison en Juillet-Août chez les autres prestataires d'EPAF.

Solidaires Finances a déploré une telle tarification qui pénalise lourdement les familles avec enfants qui n'ont pas d'autre choix que de partir à cette période. **Solidaires Finances** dénonce la disparité entre EPAF et les prestataires EPAF alors que le recours aux prestataires est fait pour répondre aux besoins des familles.

Solidaires Finances revendique un lissage des tarifs, comme par le passé.

Solidaires Finances a demandé que le SG augmente la subvention à EPAF afin de lui permettre de pratiquer de vrais tarifs sociaux.

S'agissant des colonies de vacances, 25 % des agents y inscrivent ou y ont inscrit leurs enfants, avec une très bonne note de satisfaction (8/10). Néanmoins 25 % de ceux qui n'y ont pas recours mettent en avant le coût du séjour trop élevé. C'est ce qu'avait déjà dénoncé **Solidaires Finances** et qui se trouve corroboré par cette enquête. **Solidaires Finances** revendique la mise en place d'une grille tarifaire en adéquation avec les revenus des agents en précisant qu'un cadre B atteint le sommet de la grille tarifaire alors qu'il est loin d'atteindre le sommet de sa grille de rémunération.

Le SG a de son côté regretté que des agents ne souhaitent pas partir avec EPAF, même ponctuellement.

Ce sont des habitués qui utilisent EPAF pour leurs séjours. Plus d'agents moins d'habitués ? Ça semble être une piste de réflexion du SG, sans que plus de détails ne soient donnés pour y arriver !

Suite au déroulement chaotique des départs de juillet en colonies cet été, EPAF a annoncé la mise en place d'un audit sur le schéma de transport.

De trop nombreux séjours thématiques EPAF ont été annulés. EPAF a annoncé une réduction des propositions, voulant coordonner les stages entre les différentes résidences afin d'éviter de les placer en concurrence.

Attentes pour l'avenir

Les agents ont mis en tête de liste en matière d'action sociale les aides au logement, devant la restauration, l'aide aux personnels en difficulté, les offres de vacances, et les aides à la parentalité.

- Les fédérations ont fait remonter les difficultés pour utiliser 2 prestations : les CESU comme les cartes apetiz n'étant pas toujours acceptées. Le ministère doit se saisir du problème !
- La méconnaissance de toutes les prestations par 16 % à 30 % des agents a été dénoncée.

Le secrétariat Général va donc revoir la communication sur ces sujets (sité alizé, délégation d'action sociale, correspondants sociaux, directions ,...)

- Pour se faire mieux connaître, EPAF va assurer cette année une présence aux arbres de Noël.
- Cette enquête a mis en exergue le problème des tarifs pour toutes les prestations bien souvent rendues inaccessibles aux agents de catégories B. Le SG ne peut donc plus ignorer cette problématique

Pour Solidaires Finances l'étude a démontré la popularité des offres de l'action sociale ministérielle, leur qualité (dans une moindre mesure pour la restauration) et les limites : des offres trop souvent méconnues, et parfois inaccessibles en raison soit de grilles tarifaires trop élevées, soit de condition d'accès trop restrictives.

Derrière ces difficultés, les contraintes budgétaires pèsent, bien sûr, deux ans après la confiscation de la subvention annuelle de fonctionnement de l'ALPAF pour 2016. Sans oublier les menaces venant de la DGAFP, toujours prête à niveler par le bas ce qui est destiné aux agents.

Pour Solidaires Finances l'Action sociale a été conquise par la lutte des agents des finances !

L'Action Sociale est un droit pour tous les agents !

Si l'action sociale a un coût, elle n'a pas de prix !

Solidaires Finances se bat pour la défendre et l'améliorer !

L'action sociale n'est ni un luxe, ni un confort...

C'est une absolue nécessité !

Les représentants Solidaires Finances à ce GT du CNAS

Benoîte MAHIEU - Patricia BERNAUD
Jean-Etienne CORALLINI - Roland GIRERD
Chantal GSELL - Annie DAFIT -

Pour une info complète sur les différentes prestations, une seule adresse :
www.solidairesfinances.fr/index.php/action-sociale/ministerielle/notre-brochure-action-sociale

Groupe de Travail du CNAS du 31 mai 2017

Les agents d'OUTRE MER coûteraient-ils trop cher ?

Un groupe de travail consacré à l'action sociale en outre-mer était convoqué le 31 mai 2017.

Ce groupe de travail revêtait une importance particulière, ayant pour objet l'extension de l'action sociale ministérielle dans les collectivités d'outre-mer et l'aménagement de cette action sociale dans les départements d'outre-mer.

Solidaires Finances avait fait valoir lors du groupe de travail du 1er mars puis lors du CNAS du 5 avril que les prestations interministérielles d'action sociale étant désormais dispensées dans les Collectivités d'outre-mer (COM), il était grand temps que le Secrétariat Général mette également en place une action sociale ministérielle dans les COM.

C'est ainsi qu'un groupe de travail a été convoqué par le Secrétariat Général ce 31 mai.

Pour les groupes de travail comme pour les CNAS, les organisations syndicales peuvent désigner les experts de leur choix.

Jusqu'à cette date, le Secrétariat Général n'a jamais refusé la présence d'un expert, quelle que soit l'organisation syndicale qui le demande.

Rappelons qu'en cas de désignation d'un expert, l'administration prend en charge les dépenses de transport et d'hébergement.

Jusqu'alors, tous les experts désignés ont été remboursés des frais qu'ils avaient engagés, et ce, sans la moindre difficulté.

Pour ce groupe de travail, la CGT avait demandé la présence d'un expert « domien ».

Or, cette demande d'expert a été refusée par le SG, en raison du coût qui devait être engagé pour sa venue !!

Dans sa déclaration liminaire, la CGT a dénoncé ce fait en annonçant qu'en conséquence elle ne siégerait pas et a présenté deux motions des représentants CGT aux Antilles et à la Réunion

Solidaires Finances qui a approuvé cette déclaration et ces motions s'est également exprimée sur ce sujet.

Solidaires Finances, a dénoncé les propos tenus par l'administration qui ne sont, ni plus ni moins, qu'une forme de discrimination à l'égard des agents exerçant en outre-mer.

La Fédération a rappelé que ces agents sont des agents à part entière, au même titre que les agents métropolitains, et qu'ils doivent pouvoir faire entendre leur voix.

Pour **Solidaires Finances**, la continuité territoriale est un principe incontournable auquel on ne peut déroger, quel qu'en soit le coût. Or, l'Administration, au cas particulier, a bel et bien dérogé à ce principe.

Solidaires Finances a précisé que faire venir des experts « Domiens » lorsqu'il est question de traiter de l'action sociale dans les DOM n'est pas une incongruité, bien au contraire.

Solidaires Finances a également rappelé les récents événements sociaux en Guyane, précédés quelques années auparavant d'événements de même nature dans les Antilles et antérieurement à la Réunion .

Solidaires Finances a fait remarquer que les agents des Finances tout comme les populations de ces départements et territoires se sentent délaissées par la Métropole. L'attitude du Secrétariat Général contre la venue d'experts ne risque pas de changer leur opinion.

Solidaires Finances a par ailleurs dénoncé l'envoi tardif par l'administration des documents du groupe de travail, exactement sept jours avant la tenue de celui-ci à la veille, de plus d'un week-end de 4 jours, ne permettant pas à notre organisation de le préparer utilement.

Dans ces conditions, Solidaires Finances a refusé, à l'instar de la CGT de siéger à ce groupe de travail

Vous trouverez en annexe les documents du groupe de travail.

GT du 26 avril : Service Social

Un enjeu qui ... nous concerne toutes et tous !

Un groupe de travail consacré au service social s'est tenu le 26 avril 2017.

Ce groupe de travail avait pour objet d'examiner le projet de cadre d'emplois des personnels du service social du Ministère.

Or il se trouve que l'examen de ce cadre d'emplois par les membres du CNAS intervient après la mise en place, le 9 novembre 2016, d'une circulaire relative aux missions et au cadre d'intervention du service social.

Les organisations syndicales du CNAS n'ont à aucun moment été invitées à discuter et à débattre de cette circulaire qui a pourtant des conséquences sur l'action sociale des agents actifs et retraités du MEF.

Cette circulaire a simplement été présentée aux membres du CNAS pour information lors de la séance du 8 décembre 2016 alors qu'elle était entrée en vigueur le 9 novembre !

Solidaires Finances a fait part de son opposition à cette méthode de travail inadmissible, indiquant que les organisations syndicales du CNAS devaient obligatoirement être consultées (donc préalablement à la circulaire) pour toute modification concernant l'action sociale.

Tel n'a pas été le cas : **c'est un véritable déni du dialogue social.**

M. ESTOURNET, le sous-directeur, a essayé de justifier cette attitude de la part du Secrétariat Général par l'urgence à produire rapidement cette circulaire, qui a par ailleurs fait l'objet de discussions avec les représentants en administration centrale des personnels concernés (service social).

Pour lui, l'urgence de remettre à jour les missions était dictée par les mouvements de grève affectant les assistants de service social depuis près de 18 mois, liés à la reconnaissance de leur métier avec une rémunération en adéquation.

Il a précisé que cette circulaire était un préalable à la mise en place d'une NBI.

Pour **Solidaires Finances**, ces propos n'étaient pas « entendables » : sous ce prétexte fallacieux, il s'agit bel et bien d'une attitude volontaire du SG qui ne souhaitait pas rencontrer d'opposition de la part des organisations syndicales du CNAS sur un projet dérangeant et sujet à polémique.

Les missions du service social seront en effet davantage axées sur les collectifs de travail, mais au détriment apparemment du rôle des assistant(e)s de service social sur les cas individuels avec délivrance d'aides financières.

Après cette mise au point, **Solidaires Finances** a néanmoins abordé l'ordre du jour de ce groupe de travail.

S'agissant de la Conseillère Technique Nationale, **Solidaires Finances** a revendiqué son rattachement au sous-directeur de l'action sociale, comme c'est le cas dans les autres ministères, compte tenu du rôle de conseil direct qu'elle peut avoir à son égard.

Par ailleurs, si le document à l'étude des membres du CNAS a été élaboré avec l'aide d'assistant(e)s de conseiller(e)s techniques (CTR) de service social, il apparaît cependant très directif, les assistant(e)s de service social (ASS) devant en référer pour toutes leurs actions à leur conseiller(e).

M. ESTOURNET a expliqué que le métier d'ASS était particulier : ils ou elles reçoivent la souffrance et la misère des autres avec des décisions difficiles à prendre parfois. C'est pourquoi les ASS doivent être soutenus par l'encadrement et recevoir l'appui de leur CTR.

En tant que chef de service, il se doit de mettre tout en œuvre pour protéger ses agents. C'est le but de ce projet de document dont il reconnaît cependant que la rédaction très administrative peut prêter à confusion.

Il propose de revoir entièrement la rédaction du document.

Enfin, dans le corps du projet de texte, **Solidaires Finances** a exigé qu'il soit rajouté que les ASS doivent aider à la résolution des problèmes financiers des agents retraités et de leurs ayant droit.

Ce document fera l'objet d'un examen au CNAS après la nouvelle rédaction de la part du Secrétariat Général.

Solidaires Finances, BOITE 29 - 80 Rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16 - www.solidairesfinances.fr - solidairesfinances@solidairesfinances.fr

2017_04_26_CNAS_GT_serv_social_CR_enjeu_concernant_tous

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DES POLITIQUES SOCIALES ET
DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Paris, le 9 NOV. 2016

Le Secrétaire général

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux,
Directeurs et Chefs de service

CIRCULAIRE RELATIVE AUX MISSIONS ET AU CADRE D'INTERVENTION DU SERVICE SOCIAL DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le ministère de l'économie et des finances a fait le choix de mettre à disposition de ses personnels un réseau de service social de proximité, constitué d'assistants et de conseillers techniques de service social, dont les missions ont évolué au cours des dernières années.

La présente circulaire précise les missions et le cadre d'intervention de ce service qui s'inscrit désormais dans une orientation de service social du travail et une dynamique pluridisciplinaire d'accompagnement des agents. Elle se substitue, pour sa partie relative aux missions, à la circulaire du 21 juillet 2005.

1 - LES MISSIONS DU SERVICE SOCIAL

L'action du service social participe à la politique de gestion des ressources humaines.

Elle vise à accompagner les personnels rencontrant des difficultés en vue de faciliter leur vie personnelle et l'exercice de leur activité professionnelle et contribue à prévenir les risques psychosociaux, à titre individuel et collectif.

Le service social intervient également en soutien des services dans leur fonction de gestion des ressources humaines ainsi que dans le cadre d'évènements graves ou de réorganisations.

Le service social est compétent pour l'ensemble des personnels en activité du ministère de l'économie et des finances et des associations opérateurs de certaines prestations d'action sociale (AGRAF, ALPAF, EPAF) et leurs ayants droit. Il intervient auprès des pensionnés, en complémentarité avec les services des conseils départementaux en charge de l'action sociale en faveur des personnes âgées. Il peut enfin intervenir dans le cadre de conventions, auprès d'agents d'autres administrations.

1.1. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL INDIVIDUALISE

1.1.1. Le champ d'intervention

Les assistants de service social du ministère de l'économie et des finances sont à la disposition de l'ensemble des agents confrontés à des difficultés dans leur vie personnelle (problèmes familiaux, de santé, handicap, difficultés financières, ...) et/ou professionnelle (congés maladie, difficultés d'adaptation, problèmes relationnels, mutation, ...).

Ils ont pour missions de les informer, de leur apporter un soutien individuel, de les conseiller sur leurs droits ainsi que sur les dispositifs existants et de les orienter auprès des organismes et institutions compétents.

Les assistants de service social proposent un accompagnement personnalisé dans le cadre d'un plan d'actions, qui est concerté avec les intéressés. Ils travaillent en lien avec d'autres acteurs compétents (les services en charge des ressources humaines, l'ensemble des acteurs préventeurs, les médecins de prévention, la cellule de recrutement et d'insertion des personnes handicapées, ...). Ils élaborent un diagnostic psychosocial, en tenant compte des ressources, des possibilités et de l'environnement des personnes accompagnées.

Les assistants de service social cherchent systématiquement à développer une méthode participative avec les personnes qu'ils accompagnent dans l'objectif d'améliorer leur situation ainsi que leurs rapports avec l'environnement personnel et professionnel.

L'action du service social s'inscrit dans la résolution de difficultés repérées et dans une démarche de prévention. Cette action vise à favoriser l'autonomie et l'épanouissement de la personne.

1.1.2. Les dispositifs

Pour accompagner les personnels, le service social mobilise l'ensemble des dispositifs de droit commun en matière d'aide et d'action sociale (relevant des collectivités territoriales, CAF, hôpitaux, associations d'aide aux victimes, institutions spécialisées, organismes de prévoyance, ...).

Le service social s'appuie également sur les dispositifs relevant des politiques ministérielles et interministérielles de gestion des ressources humaines et d'action sociale, notamment :

- dispositif d'aides pécuniaires et prestations de conseil en économie sociale et familiale ;
- dispositif d'aide aux agents victimes de sinistres immobiliers ou de catastrophe naturelle ;
- aides en matière de logement et à la parentalité ;
- actions collectives et prestations mises en place localement par les délégations départementales (consultations spécialisées auprès de psychologues, recours à des avocats, notaires, médiateur familial, ...) ;
- dispositif de retour à l'emploi après une absence de longue durée.

1.1.3. Les modalités d'intervention

Le service social peut être sollicité directement par les agents.

Il peut aussi être sollicité par les chefs de service, les responsables hiérarchiques, les services en charge des ressources humaines et l'ensemble des partenaires, notamment dans le cadre du dispositif ministériel d'aide et de soutien aux agents en difficultés[1] qui favorise une prise en charge précoce des situations.

L'assistant de service social se met à disposition de l'agent selon les modalités appropriées en vue d'une rencontre adaptée (bureau de l'assistant de service social, permanence, visite à domicile ou autre lieu de vie ou de séjour). Il n'intervient qu'en accord avec l'agent qui reste libre de répondre à sa mise à disposition.

Lorsqu'une situation a été signalée par un tiers (chef de service, responsable hiérarchique direct, service en charge des ressources humaines), l'assistant de service social l'informe qu'une mise à disposition a été effectuée.

L'assistant de service social détermine les modalités de ses interventions en toute autonomie technique.

Au titre du secret professionnel[2], du respect de la vie privée[3] et du droit des usagers[4], ses actes professionnels sont toujours posés en toute neutralité, dans l'intérêt des personnes et avec leur accord, en tenant compte du cadre législatif et des politiques sociales, en dehors des dérogations prévues par le Code pénal[5].

1.2. LES INTERVENTIONS DANS LES COLLECTIFS DE TRAVAIL

1.2.1. L'appui technique

Par son expertise et sa connaissance de la situation des personnels et de l'environnement ministériel, et dans les limites fixées par le secret professionnel, le service social apporte un conseil technique auprès des services pour toutes les questions sociales, dans une démarche d'aide à la décision.

Il contribue à la veille sociale mise en place par les différentes directions en échangeant régulièrement avec les services en charge des ressources humaines.

Le service social peut également apporter son soutien aux services dans leur action visant à faciliter le retour au travail de personnes fragilisées et contribuer à prévenir la désinsertion professionnelle ou y remédier.

Il peut intervenir lors de formations de managers ou au profit de nouveaux agents et contribuer à des actions d'information ou de prévention.

---

[1] Le dispositif ministériel d'aide et de soutien aux agents en difficultés a été instauré par une note du secrétaire général en date du 3 mai 2006.
[2] Article 226-13 du code pénal.
[3] Article 9 du code civil ; article 8-1 de la convention européenne de 4 novembre 1950 de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.
[4] Article L311-3 du code de l'action sociale et des familles.
[5] Article 226-14 du code pénal qui liste les cas de non application de l'article 226-13 relatif au secret professionnel.

La pertinence des interventions du service social repose également sur sa connaissance de l'environnement professionnel des agents, et plus généralement des évolutions de l'organisation et des métiers au sein des services.

Il importe donc que localement, les assistants de service social disposent de toutes les informations nécessaires, le plus en amont possible pour garantir l'efficacité de leur action, notamment par le biais des contacts entretenus avec les services en charge des ressources humaines et les chefs de service.

1.2.2. Les interventions

Les directions peuvent solliciter le service social pour intervenir :

- dans un service au sein duquel un évènement grave est survenu (attentat, agression, suicide ou tentative de suicide) ;
- dans un service qui connaît des difficultés ;
- pour accompagner une restructuration ou une réorganisation.

Les modalités d'intervention des assistants de service social (évaluation, médiation, animation de groupes de parole, participation à un dispositif d'accompagnement, …) sont définies avec les chefs de service concernés et, s'il y a lieu, articulées avec la médecine de prévention, en charge de la coordination de l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail comme le prévoit l'article 10 du décret n° 82-453 modifié[6].

Elles s'inscrivent dans le cadre des dispositifs ministériels (ex : dispositif d'intervention et de suivi en santé et sécurité au travail des agents victimes d'un attentat, d'une agression ou de tout autre évènement grave survenu dans le cadre de leurs fonctions) et des procédures définies par la direction des ressources humaines du secrétariat général.

Le service social apporte son expertise sur les conséquences sociales des situations rencontrées, et plus généralement sa connaissance de la sociologie des organisations.

1.2.3. La participation aux instances de dialogue social

Le service social contribue à la définition et la conception des politiques ministérielles en matière d'action sociale et participe aux instances et groupes de travail auxquels il apporte son expertise et sa connaissance de l'environnement social :

- au conseil national de l'action sociale, où le conseiller technique national siège en qualité de personnalité qualifiée et présente chaque année le compte rendu d'activité du service social ;
- aux conseils départementaux d'action sociale où les assistants de service social, qui siègent en qualité de personnalités qualifiées, participent à la définition, la conduite et la mise en œuvre des actions locales au bénéfice des personnels exerçant dans le département et présentent chaque année un compte rendu de leur activité ;

---

[6] Article 10 du décret n° 82-453 modifié : « *L'équipe pluridisciplinaire ainsi constituée est placée sous la responsabilité du chef de service et est coordonnée par le médecin de prévention. Les services sociaux peuvent être associés à la mise en œuvre des actions menées par l'équipe pluridisciplinaire* ».

- aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et comités techniques locaux, où les assistants de service social peuvent siéger en qualité d'expert.

2 - LE CADRE D'INTERVENTION

2.1. L'ORGANISATION DU RESEAU

Le réseau du service social du ministère de l'économie et des finances est implanté à l'échelon départemental et couvre l'ensemble du territoire national, DOM compris.

Il est placé sous l'autorité du secrétariat général et par délégation de la direction des ressources humaines. Celle-ci décide de l'implantation des emplois et définit l'organisation, les orientations stratégiques ainsi que les objectifs annuels du service social.

Le pilotage du réseau ainsi que l'encadrement hiérarchique et technique est assuré :

- à l'échelon national par un conseiller technique national ;
- à l'échelon régional par des conseillers techniques régionaux.

Les conseillers techniques régionaux sont les garants du respect du cadre déontologique et professionnel du service social ainsi que de la cohérence et la continuité du service rendu.

Des cadres d'emploi précisent les fonctions respectives et les modalités d'exercice des assistants de service social, des conseillers techniques régionaux et du conseiller technique national.

Les missions du service social sont assurées principalement par des assistants de service social relevant du ministère de l'économie et des finances.

Dans certains départements, ces missions peuvent être assurées par des assistants de service social d'un autre ministère dans le cadre de conventions de partenariat. Dans ce cadre de relations partenariales, certains assistants de service social du ministère de l'économie et des finances peuvent aussi se voir confier des missions pour un autre ministère.

2.2. LE FONCTIONNEMENT DU RESEAU

2. 2.1. Le cadre législatif et déontologique

L'intervention du service social est encadrée par le code de l'action sociale et des familles et soumise au respect du secret professionnel, dans les conditions prévues par les articles 226-13, 226-14, 226-15, 434-1 et 434-3 du code pénal.

La compétence et la déontologie du service social garantissent que ses interventions sont conduites en toute neutralité et dans le respect de l'individu et du secret professionnel. Seul le devoir de protection prime sur le respect de la vie privée et sur le secret professionnel.

2. 2. 2. L'obligation de continuité de service

Les assistants et les conseillers techniques de service social sont astreints à une obligation de continuité de service, dès le 1er jour d'absence ouvré, pour apporter une réponse dans les meilleurs délais à toute situation d'urgence ou évènement grave.

2. 2. 3. Les moyens

Les personnels relevant du service social sont installés au sein des délégations départementales de l'action sociale.

Des locaux adaptés sont également mis à la disposition du service social par les directions pour leur permettre d'assurer de façon régulière des permanences au sein des sites administratifs importants.

Les locaux du service social sont aménagés de manière à leur permettre d'exercer dans des conditions satisfaisantes, notamment au regard des contraintes de sécurité et de confidentialité.

La direction des ressources humaines du secrétariat général fournit au réseau les moyens matériels nécessaires.

Un plan de formation spécifique est élaboré chaque année pour permettre aux personnels du réseau de mettre à jour leurs connaissances et disposer d'un corpus commun de références théoriques et pratiques garantissant la cohérence et l'unité du service et d'accompagner l'exercice de leurs missions.

Le Secrétaire général

Laurent de JEKHOWSKY

CNAS
5 avril 2017

Déclaration liminaire

Le CNAS qui se tient ce 5 avril 2017 est le dernier d'un quinquennat qui va s'achever dans quelques semaines et qui aura été un désastre sur le plan social.

Six millions de chômeurs, neuf millions de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, la paupérisation des populations, un manque toujours criant de logements sociaux, des services publics désorganisés, au bord de l'asphyxie, de plus en plus absents et pour couronner le tout, une réforme territoriale non aboutie, aux contours incertains, qui laisse présager le pire.

Tel est l'état de notre pays en 2017 !

Osons le dire, nous vivons désormais dans un pays où se creusent les inégalités. Les politiques menées par les gouvernements successifs conduisent à la précarisation croissante des populations, accentuée encore par les conséquences d'une loi travail contestable et contestée, qui a pour objectif principal le dé-tricotage du code du travail, rendant ainsi les salariés plus vulnérables. Ces politiques, en désespérant les citoyens, ont conduit inévitablement à faire le lit d'un extrémisme de rejet. Le Ministère des Finances n'échappe pas à cette machine à broyer qui s'est mise en place au fil des ans.

Suppression ininterrompue d'emplois dans toutes les directions du Ministère, restructurations permanentes, disparitions de missions, blocage des salaires depuis 7 années, 12 % de pertes cumulées de pouvoir d'achat depuis 2010, mise en place du PPCR et du RIFSEEP faisant disparaître la reconnaissance de la spécificité du Ministère, tel est le bilan de ce quinquennat à Bercy.

La CCRF se trouve désormais écartelée entre les DDI et les DIRRECTE, les agents de l'Industrie tentent d'exercer leurs missions tant bien que mal dans différents ministères alors que le ministère de l'industrie et son secrétariat ont totalement disparu, l'INSEE, la Douane et la DGFIP tentent de survivre malgré des disparitions de pans entiers de leurs missions. La fraude fiscale et les contrefaçons en tous genres ont encore un bel avenir, au mépris de la sécurité des citoyens.

Quant à la GUYANE, MAYOTTE et tous les départements d'outre-mer, ils sont les grands oubliés de la République. La continuité territoriale censée s'appliquer n'est qu'un mot vide de sens. Le chômage y atteint des taux inégalés, les difficultés d'existence y sont avérées et la violence est quotidienne. Tous ces éléments rendent légitimes une révolte et des revendications auxquelles notre fédération apporte son soutien.

.../...

6 avril 2017

Nous reviendrons sur ce sujet au cours de ce CNAS dans le mesure où l'action sociale dans les DOM et à MAYOTTE fait partie de l'ordre du jour. L'action sociale n'échappe pas à la politique d'austérité suivie par Bercy avec un budget qui a subi en 2016 et en 2017 des restrictions sans précédent.

Rappelons que la subvention à ALPAF a été purement et simplement annulée en 2016 et pour 2017 elle a encore été amputée de quelques millions d'€.

Par ailleurs, si la subvention destinée à la MGEFI a été ramenée à 4 millions d'€ en loi de Finances pour 2017, aucune compensation sur les autres postes de dépenses où les besoins sont criants, par exemple les places de crèches, n'a été effectuée.

Nous sommes d'ailleurs toujours dans l'attente depuis plus d'un an d'une réunion destinée à élaborer un budget d'action sociale en lien avec les besoins des agents.

Mais Solidaires Finances se refuse à prioriser uneaction sur une autre et si le Secrétariat Général s'obstine dans sa position de réaliser les actions dans un budget constant, cela augure mal du dialogue social à venir.

Il y a toujours des besoins en matière de gardes d'enfants qui ne seront pas résolus par des saupoudrages de CESU de toute nature.

Les besoins en logements sociaux existent toujours en Île-de-France mais aussi dans les zones à forte tension immobilière.

Les recrutements à la DGFIP et à la Douane sont importants et ALPAF doit également tenir compte du fait que, désormais, les agents nouvellement affectés seront bloqués sur leur poste pour 3 ans.

Il faut donc envisager que les demandes de logements vides seront en augmentation et qu'ALPAF doit être en capacité d'y répondre.

Sur la restauration, vous avez voulu concrétiser les échanges que nous avons eus lors du groupe de travail du 1er mars par une note d'accompagnement des restaurants financiers à destination des présidents de CDAS.

Alors, à propos de cette note, je vous dirai ceci : « Savoir écouter, c'est posséder, outre le sien, le cerveau des autres ». Cette maxime de Léonard de Vinci semblerait vous échapper, car lors du CNAS de décembre 2016 et lors du GT du 1er mars, Solidaires Finances avait suggéré et exigé qu'en cas d'éventuelles fermetures de restaurants administratifs, les CHSCT soient consultés.

Que nenni ! Non seulement vous ne nous avez pas écoutés mais vous ne nous avez pas non plus entendus !

Certes, vous écrivez du bout des doigts « consultation des instances » mais çà ne suffit pas.

La qualité DU travail et la qualité AU travail sont liées aux conditions de vie des agents et relèvent donc du domaine du CHSCT.

Nous savons que l'art de la répétition est une pédagogie mais à ce niveau, cela devient de la démagogie.

Vous pouvez nous reprocher d'être une force d'opposition mais comme nous n'avons pas été entendus comme force de proposition, nous entrons donc dans une ère de résistance bien évidemment contraire à celle de résilience.

Nous reviendrons sur ce sujet lors de l'examen de ce projet de note qui par ailleurs est pleine de bonnes intentions.

Malheureusement, nous avons encore un contre exemple d'une structure de restauration remise en cause et dans laquelle le dialogue social est une fois de plus bafoué.

Nos deux experts ici présents vous en parlerons le moment venu.

s Finances, BOITE 29 - 80 Rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16 -
www.solidairesfinances.fr - solidairesfinances@solidairesfinances.fr